



Information sur le produit

LX 40 SR / Couleur de protection : noir / Taille du gilet pare-balles : XS / Niveau de protection : SR

Numéro d'article : 311289.012 / GTIN : 647742431527 / Fabricants: [WARRIOR](#)



59,00 CHF

au lieu de 89,00 CHF (Vous économisez 30,00 CHF)

plus expédition

LIVRAISON GRATUITE à partir de 150 CHF
(sauf objets encombrants)
Livraison entre le jeu. 29. oct. - lun. 02. nov. 2026

5 en stock

Peinture de protection: noir
Taille de protection-1: SR
Taille de protection corporelle: XS

Le WARRIOR LX 40 SR est un protège-coude destiné à la pratique quotidienne du hockey, qui met l'accent sur la protection aux endroits stratégiques et sur un ajustement simple. C'est justement lors des entraînements réguliers et des matchs qu'il



Information sur le produit

est essentiel de disposer d'un équipement qui protège efficacement l'avant-bras et le biceps, sans gêner inutilement les mouvements. Disponible en noir et en taille XS, ce modèle s'adresse aux joueurs SR de petite taille.

- Type de produit : coudière
- Rembourrage : mousse à double densité
- Zone de protection : inserts en plastique au niveau des avant-bras et des biceps
- Fermeture : nouvelles sangles pour une utilisation facile et un maintien ferme
- Doublure : doublure Yellow Strike, à séchage rapide
- Caractéristiques d'entretien : permet de garder le tissu propre plus longtemps
- Taille : XS / SR
- Couleur : noir

La combinaison d'une mousse à double densité et de renforts supplémentaires apporte un renfort là où les contacts sont fréquents au hockey. Cela rend cette protection particulièrement intéressante pour les joueurs de club qui portent leur équipement plusieurs fois par semaine et souhaitent pouvoir compter sur un maintien stable. Les nouvelles sangles s'enfilent facilement et permettent à la protection de rester bien en place, même lors de mouvements intenses. À cela s'ajoute la doublure Yellow Strike, qui absorbe rapidement l'humidité et sèche plus vite après l'effort.

Pour un ajustement optimal, la combinaison XS et SR doit être adaptée à l'équipement de protection existant et à la morphologie de l'utilisateur.
